

LA JUSTICE CONSTITUTIONNELLE-DEFAUT DE COURS

Par **MelodyDsg**, le **20/11/2018** à **19:34**

Bonsoir, ayant été bloquée toute la semaine dernière sur une dissertation, je n'ai pas encore eu le temps de m'occuper d'une deuxième dissertation en droit constitutionnel. Toutefois, je ne vous demande pas de faire mon travail à ma place, loin de là. Cependant, mon professeur ayant été absent je n'ai pas un cours complet pour la dissertation: «à quoi sert la justice constitutionnelle?»

Un plan m'a sauté aux yeux et je viens donc vous demander conseil. Serait-il judicieux, pour adresser une fonction à la justice constitutionnelle d'évoquer dans des grandes parties les procédures qu'elle engendre? Telles que:

I/VERIFICATION DE LA CONFORMITE DES LOIS
II/CONTRÔLE DE REGULARITE DES ELECTIONS

J'ai essayé de me procurer des manuels à la B.U mais comme je l'ai dit, ma précédente dissertation m'a tellement prise que je n'ai pas eu beaucoup de temps..